

N/REF : 23/05/2024 13H07 C:262735 I:34506
V/REF : OSMIL805513882
V/Email reçu le Jeudi 23/05/2024 a 13H07

SDC 'Les Portes de Seyssinet'
C/O FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS

V/REF.IMM. 73
IMMEUBLE : PORTES DE SEYSSINET
3 a 13 RUE DE LA POSTE
38170 SEYSSINET PARISSET

St Martin-H, le 30 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 RUE DE LA POSTE - CHEZ MME HEURARD AU 06 84 53 77 51
3EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REOULEMENT EU AU NIVEAU DE LEUR CUISINE , UN PLOMBIER
LEUR A SIGNALÉ QUE C'ETAIT UN BOUCHON DANS LES PARTIES COMMUNES

Donneur d'ordre : Mme A CABREIRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 23/05/2024 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS LA CUISINE DU CABINET D'EXPERT AU 3EME ETAGE
DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION DE L'EVIER
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

LE 29/05/2024 A 10H30
INTERVENTION DEPUIS LA CUISINE DU CABINET D'EXPERT AU 3EME ETAGE
DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION DE L'EVIER
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

SI RECIDIVE , PREVOIR LE REMPLACEMENT DU TUYAU SE SITUANT DANS LE FAUX
PLAFOND DES WC DU 2EME ETAGE
VU AVEC LA RESPONSABLE SUR PLACE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 29/05/24 a 12H03 Mme A CABREIRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	176,90	265,35
TOTAL H.T.				442,25
T.V.A. a 10,00%				44,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>486,47</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN